

Assemblée Générale du Bridge Club de Meylan

16 Octobre 2019

Edith Alemany ouvrant la séance la séance à 17 h 30, souhaite la bienvenue aux membres présents ou représentés et exprime une pensée pour des personnalités disparues cette année 2019 :

- Monsieur Olivier Audouard qui s'est impliqué pendant de longues années en tant que Président de Comité de bridge en Dauphiné-Savoie, décédé à l'âge de 73 ans.

- Deux de nos anciens membres: Mr Jean Maillet -Vioud décédé au printemps dernier à l'âge de 96 ans ainsi que son épouse disparue à l'âge de 95 ans depuis peu.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants J. M. Grillot
4. Organisation des tournois
5. Questions diverses

1. Rapport moral

Edith Alemany donne lecture du rapport moral.

- Fréquentation :

Il est noté une baisse de fréquentation avec 20 tables en moins sur l'année (cette perte a eu lieu entièrement en février, mois avec de nombreuses compétitions, notamment compétitions senior).

- Effectifs:

Les effectifs du club en 2018-2019 étaient de 162 adhérents. Cette année, il y a pour l'instant 140 adhérents, dont une douzaine de nouveaux inscrits A partir du 1 Novembre, les retardataires devront s'acquitter des droits de table comme les joueurs extérieurs.

- Palmarès:

Edith Alemany félicite tous les joueurs du club s'étant distingués en compétition et ayant été en finale nationale avec, en particulier l'équipe championne de France en Interclubs de 3^{ème} division (Christian Geneve - Claude Geneve - Claude Zeller - Chantal Zeller - Michèle Spacca - Philippe Chanay), et Michèle Spacca qui a eu la 2^{ème} meilleure progression au niveau du comité passant de 2♠ à 1♦.

Edith Alemany rappelle que le palmarès des joueurs du club est affiché sur les panneaux du club et sur le site.

- Interclubs:

En ce qui concerne les équipes d'Interclubs pour l'année à venir, une équipe devrait peut-être rester en D1, 5 sont en D2, 2 en D3 et une en D4.

- Coupe des Clubs:

Edith Alemany approuve entièrement l'initiative de la FFB. La coupe des Clubs est une nouvelle compétition fédérale dans les clubs et la première séance a été un franc succès au BCM. Elle est

organisée en 12 séances (12 vendredis ont été choisis au BCM avec des Rondes de France au lieu des tournois de régularité, les dates étant affichées au club et sur le site). Il suffit de jouer 7 séances avec le même partenaire pour être classé. Le classement se fait par série et la finale aura lieu en simultané le 13 Juin 2020.

- Enseignement:

P. Saguet rappelle que F. Degiuli, C. Masurel, J. L. Vigne et lui-même poursuivent leurs cours. Certains joueurs ont exprimé leur intérêt pour un entraînement en duplicate qui pourrait avoir lieu le samedi matin.

- Nouveaux aménagements du Club :

Edith Alemany rappelle que de nombreux aménagements ont été effectués l'année dernière et remercie la direction du CTM pour avoir effectué gratuitement le rafraichissement de la peinture de la salle de jeu ainsi que toutes les manipulations de tables et de chaises pendant les travaux.

L'achat de chaises a été apprécié par les joueurs.

Le bureau a été ré agencé par M. Cas, E. Alemany, M. Robin et A. Ropert, ce qui facilite l'utilisation de la machine à dupliquer dont l'achat et la mise en service ont été effectués par P. Saguet, E. Alemany, M. Robin et A. Ropert. L'utilisation de la machine à dupliquer permet de jouer des donnes aléatoires au cours des tournois de régularité et de gagner du temps de jeu.

- Bridge Box:

P. Saguet dit quelques mots de la Bridge Box qui est un outil lancé par la FFB en direction des débutants et qui peut être un cadeau. Ses avantages sont : 10 cours d'initiation gratuits dans un club, une licence de bienvenue, 3 mois de jeu en ligne sur le site funbridge. Le prix du coffret est de 12 € au lieu de 39.90 € pour les licenciés.

Le club sera ouvert les 1 et 11 Novembre. Comme tous les ans le BCM organise le tournoi Sésame Autisme qui aura lieu le 23 Novembre.

Le rapport moral de l'exercice 2018-2019 est soumis au vote à mains levées de l'Assemblée générale qui l'approuve à l'unanimité.

2. Rapport financier

S. Berthier indique que le déficit de 4200 € de l'année dernière a été réduit à 2300 € cette année grâce aux mesures appliquées depuis début Avril (suppression des points cadeau et alignement des droits de table des tournois de régularité sur ceux des simultanés). Le bilan est annexé au présent procès verbal.

S. Berthier rappelle que les joueurs bénéficient d'un cadre exceptionnel mais le loyer l'est aussi (20000 €, avec une augmentation de 2.45 % cette année). Il faut donc attirer de nouveaux joueurs et les accueillir de la manière la plus conviviale possible. Un passage à 40 € de la cotisation est envisagé pour l'année prochaine afin de rendre la situation financière plus confortable.

C. Geneve mentionne que les redevances des simultanés (3.1 € par paire versés à la FFB et au comité pour les Rondes de France) sont moins élevés pour d'autres simultanés joués par des clubs. Une étude sera menée.

E. Alemany indique que les démarches auprès de la mairie de Meylan pour obtenir un soutien et un stand au forum des associations ont échoué, le nombre d'adhérents meylannais étant jugé insuffisant par la mairie. La direction du club va contacter la Metro et l'AVF pour obtenir leur soutien.

Le rapport financier de l'exercice 2018-2019 est soumis au vote à mains levées de l'Assemblée générale qui l'approuve à l'unanimité.

3. Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants (J. M. Grillot)

Pour des raisons de santé, J. M. Grillot ne souhaite pas le renouvellement de son mandat. E. Alemany informe aussi l'Assemblée Générale que S. Le Gorrec a décidé de ne pas poursuivre son mandat au sein du CA. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour compléter les effectifs du CA.

4. Organisation des tournois

E. Alemany constate que des efforts ont été faits au niveau de la ponctualité et qu'un certain nombre de joueurs téléphonent au club quand ils risquent d'être en retard. Il serait souhaitable que cette pratique se généralise.

En revanche, E. Alemany remarque très nettement un manque de discipline au début des tournois. A chacun de regarder la pendule et de constater qu'il doit s'asseoir ...

Une simple remarque, venez un peu plus tôt si vous avez à échanger entre ami(e)s....

Discipline et éthique obligent, no comment...

5. Divers

E. Alemany donne des informations sur la Commission d'Éthique et de Discipline dont le rôle est de traiter les éventuels incidents ou problèmes comportementaux. Chaque club de bridge doit se doter de cette commission dont les membres sont indépendants des instances dirigeantes des clubs. Au BCM, les membres de la commission sont A. Ange (président), G. Allouis et D. Koenig. Lorsqu'un incident se produit, le (la) plaignant(e) doit déposer une plainte par écrit auprès de la commission qui se réunit après avoir convoqué par lettre recommandée les protagonistes. Le jugement émis par la commission est transmis aux protagonistes par lettre recommandée. Il est suspensif si l'un des protagonistes décide de porter l'affaire devant la CRED.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, l'Assemblée Générale se termine à 18 h 15 pour faire place au buffet organisé par Mmes Alemany, Ropert et Mrs Robin et Vigne.

BILAN 2018 2019 AU 31 08

ACTIF	Parts de sci	40 000
	Machine à dupliquer	4 254
	Chaises	1 752 ,96
	Intérêts a recevoir	2 000
	Société Générale	19 525, 34
	Résultat	2 360, 25
TOTAL ACTIF		69 892,55
PASSIF	Report à nouveau	58 942,16
	Dettes antérieures	8 198,57
	LOYER	1 624,78
	FFB	1 127 04
TOTAL PASSIF		69 892 55